

Le 6 novembre 2014

Monsieur André Villeneuve
Député de Berthier

c.c. Mme Martine Ouellet
c.c. M. Bernard Drainville
c.c. M. André DuTremble, maire de Saint-Damien
c.c. M. Frédérick Pigeon, conseiller district #6, Saint-Damien

Objet :Hydro-Québec et les compteurs «intelligents» et
«non-communicants»

Bonjour Monsieur Villeneuve,

Tout d'abord, merci de nous avoir visités samedi le 25 octobre 2014. Vous avez été rapide à répondre à notre invitation. Nous avons apprécié notre entretien avec vous pour discuter de notre refus du Projet d'Hydro-Québec de retirer tous les compteurs analogiques, électromécaniques (à roulette), pour les remplacer par des compteurs électroniques de nouvelle génération munis d'une antenne à radiofréquences et d'une antenne de surveillance électronique, dits «intelligents» et des compteurs «non-communicants».

Nous aimerions tout d'abord vous faire part de renseignements que nous avons obtenus facilement à la lecture des décisions de la Régie de l'énergie autorisant le déploiement du Projet d'Hydro-Québec.

Pour une meilleure compréhension des décisions de la Régie de l'énergie, je vous réfère à l'autorisation de la Phase 1 du 5 octobre 2012, à l'autorisation des Phases 2 et 3 du 15 janvier 2014 et la décision finale des Phases 2 et 3 du 13 juin 2014.

Autorisation de la Régie de l'énergie **Phase 1** (5 octobre 2012)
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/34/DocPri/R-3770-2011-A-0163-DEC-DEC-2012_10_05.pdf

Autorisation de la Régie de l'énergie **Phases 2 et 3** (15 janvier 2014)
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/231/DocPri/R-3863-2013-A-0006-Dec-Dec-2014_01_15.pdf

Décision finale de la Régie de l'énergie **Phases 2 et 3** (13 juin 2014)
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/231/DocPri/R-3863-2013-A-0030-Dec-Dec-2014_06_13.pdf

Hydro-Québec

Hydro-Québec nous informe qu'elle doit procéder au remplacement de son parc de compteurs électromécaniques (à roulette) d'ici quelques années et que, malheureusement, presque tous les fournisseurs de ces compteurs ont abandonné leur production en Amérique du Nord; elle laisse entendre par là que si des compteurs mécaniques étaient disponibles, elle pourrait les utiliser; mais ces compteurs sont disponibles ailleurs sur le marché selon le syndicat FCFP-FTQ. Hydro-Québec qualifie ce remplacement de «quasi nécessité», sans plus.

Or, Hydro-Québec s'est plutôt engagée dans un projet à la fois dispendieux et très dangereux pour nous tous, tant sur le plan de la santé que celui de la vie privée et quant à la capacité de payer des Québécois.

Hydro-Québec nous annonce qu'elle a trouvé une nouvelle technologie au prix d'un milliard de dollars minimum, des compteurs numériques à antenne de radiofréquences et antenne de surveillance électronique, pour une lecture à distance (LAD) qui permettra une facturation en temps réel au lieu d'estimations. Ce projet lui permettra aussi d'épargner par l'abolition de 726 postes de releveurs humains. Enfin, elle nous promet une gestion personnalisée de notre utilisation de l'électricité pour peut-être réaliser des économies.

Hydro-Québec ajoute que ces compteurs de nouvelle génération dits «intelligents» sont la norme de l'industrie, la tendance lourde, et qu'elle n'a pas le choix. Sinon, le statu quo pourrait entraîner de nombreuses difficultés très coûteuses, sans préciser quelles seraient ces difficultés.

Si Hydro-Québec avoue qu'elle n'a pas le choix, c'est qu'elle est forcée dans ce projet, mais par qui ? Mais par nos gouvernements, bleu et rouge. Hydro-Québec nous dit à son tour que nous n'avons pas le choix - c'est le compteur intelligent «gratuit» de Landis+Gyr ou Elster REXU approuvé par Mesures Canada en mars 2014* pour les Phases 2 & 3 ou encore celui d'Itron «non-communicant» exigeant des frais punitifs.

*Voir chapitre 3.2.2 (page 13) Déploiement des CNG et chapitre 7.1 (page 36) Modèles de compteurs

Décision finale de la Régie de l'énergie **Phases 2 et 3** (13 juin 2014)

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/231/DocPrj/R-3863-2013-A-0030-Dec-Dec-2014_06_13.pdf

Quelle loi nous obligerait à obéir à Hydro-Québec ? Aidez-nous à comprendre, car après étude du dossier, nous réalisons qu'il y aura peu ou pas d'avantages pour les abonnés, bien au contraire, nous serons irradiés, espionnés, exploités et contrôlés. Selon nous, ce projet est indéfendable, il est même dangereux et doit être rayé de la carte. M. Péladeau devrait avoir une petite idée de ce qui se passe.

Accenture

Comme Hydro-Québec l'a mentionné à plusieurs reprises devant la Régie de l'énergie, elle a mandaté la firme multimilliardaire d'envergure mondiale **Accenture**, sûrement à très grands frais, pour « évaluer » son Projet de lecture à distance (LAD), obtenir conseils et recommandations pour la prise de décisions stratégiques, la gestion de son réseau maillé et le choix de la technologie la plus rentable pour Hydro-Québec, soit les compteurs «intelligents» à radiofréquences de Landis+Gyr, et d'Elster pour les Phases 2 et 3, installés gratuitement, et en option de retrait les compteurs d'Itron «non communicants».

Cisco Smart Grid Ecosystem (Landis+Gyr) -et- Internet of Things (Itron)

Vous pourrez tirer vos propres conclusions, à savoir qui a mandaté qui, à l'aide des graphiques suivants contenus au site *Refusons les Compteurs Verdun*; <http://refusonslescompteursverdun.wordpress.com/2014/03/25/le-reseau-maillage-des-compteurs-a-radiofrequences-dhydro-quebec/>

Les graphiques en question proviennent du site http://energy.gov/sites/prod/files/oeprod/DocumentsandMedia/2010_U.S._Smart_Grid_Vendor_Ecosystem_Report.pdf

<http://refusonslescompteursverdun.wordpress.com/2014/02/06/un-mouton-non-un-chien-nooonnn-un-loup/>

Nous constatons qu'Hydro-Québec s'est fait prendre dans les filets du *Cisco Smart Grid Ecosystem* impliquant Landis+Gyr, Elster et Itron avec ses partenaires corporatifs de *l'Internet of Things*, **Accenture** étant le traditionnel joueur de flûte enchantée qui a attiré Hydro-Québec dans son giron entouré de toutes ses alliances avec qui Hydro-Québec n'a pas le choix de faire affaires: Landis+Gyr, Elster, Itron, Capgemini, C3Energy pour ne nommer qu'elles, déjà sous contrat. Hydro-Québec s'étant alliée à la gouvernance mondiale avec **Accenture**, son Projet ne peut qu'aboutir à nous exploiter davantage.

Le site internet d'**Accenture** nous apprend notamment que : «*Accenture est une entreprise mondiale de conseil en gestion, de services technologiques et d'impartition, comptant plus de 305 000 employés au service de clients dans plus de 120 pays.*»

(...)

« *Accenture collabore avec les clients pour les aider à devenir des entreprises et des gouvernements hautement performants. L'entreprise a généré un revenu net de 30,0 milliards \$ pour l'année financière ayant pris fin le 31 août 2014.* »

Voir la suite dans le site internet d'**Accenture** :

<http://www.accenture.com/ca-fr/company/overview/description/Pages/index.aspx>

<http://www.accenture.com/ca-fr/Pages/service-utilities-overview-summary.aspx>

Dans la décision de la Régie de l'Énergie du 5 octobre 2012, à la **section 4.2.2 Choix technologique** (paragraphe [26] à [29]), Hydro-Québec fait remarquer à la Régie que son conseiller, la firme **Accenture**, a confirmé son choix, lui a dit que cette technologie était la norme de l'industrie, etc. Hydro-Québec mentionne également qu'elle suit toutes les recommandations de ses consultants d'**Accenture**. Voir pp. 10-31 chapitre 4. Position du Distributeur :

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/34/DocPrj/R-3770-2011-A-0163-DEC-DEC-2012_10_05.pdf

Hydro-Québec déclare que son Projet rencontre toutes les recommandations de la *National Institute of Standards and Technology (NIST)*, une agence du Département du Commerce des États-Unis. Mais ses compteurs ne sont pas approuvés CSA ni UL au Canada. Est-ce qu'Hydro-Québec est devenue une compagnie privée américaine ? Même ses *Conditions de Service* ont été modifiées récemment pour se conformer au format international sur les instructions d'**Accenture**.

Nous retenons d'une recherche sommaire que la firme **Accenture** s'appelait Andersen Consulting jusqu'en janvier 2001, qu'elle était liée à la firme de comptables agréés Arthur Andersen connue pour son rôle dans le célèbre scandale Enron. En 2001, le groupe de consultants Andersen Consulting s'est détaché de l'infâme Arthur Andersen, a changé de nom pour celui d'**Accenture** et s'est trouvé une adresse en Irlande (paradis fiscal) avant la faillite d'Arthur Andersen en 2002.

Depuis lors, **Accenture** est devenue une spécialiste internationale de la gouvernance mondiale. Ce qui nous trouble, c'est que les gens d'**Accenture** ont toute une histoire d'escroqueries. Ils encadrent étroitement leurs clients, ils mènent le bal et leur garantissent des revenus inégalés grâce à leur expertise, leurs conseils en gestion et l'utilisation optimale des compteurs intelligents, de l'Infrastructure de Mesurage Avancé (IMA) et des technologies de l'information (TI). Et parfois, trop souvent, ils mènent leurs clients à des pertes financières importantes.

Accenture offre de multiples services; entre autres, elle recommande à ses clients à travers le monde la vente à des tiers des métadonnées dont leurs clients disposent, comme celles qui seront stockées en permanence dans la base des compteurs électroniques, communicants ou non, et prêtes à être analysées et exploitées par des compagnies faisant partie des réseaux «intelligents» (Smart Grid) de Landis+Gyr et Itron.

Hydro-Québec aurait déjà donné un contrat à la compagnie américaine C3Energy, le partenaire obligé lorsqu'on mandate **Accenture**, pour le traitement des données d'Hydro-Québec, i.e. tous les détails de notre consommation d'électricité provenant des compteurs intelligents ou non-communicants.

Liste des Alliances avec **Accenture** :

<http://www.accenture.com/us-en/company/alliances/Pages/service-alliance-list.aspx>

Voir les courtes vidéos suivantes expliquant «Comment faire beaucoup d'argent avec les données obtenues de vos clients»; plus elles sont raffinées, plus elles prennent de la valeur.

Data Monetizing

<https://www.youtube.com/watch?v=vthVGRqSPOA&list=UUvDOfCgmS7q4OYMKVpy5Xjw&index=11>

Data is currency

https://www.youtube.com/watch?v=crl_M9o7NZc&index=190&list=UUvDOfCgmS7q4OYMKVpy5Xjw

<https://www.youtube.com/watch?v=zHzMhDTCHvw&list=UUvDOfCgmS7q4OYMKVpy5Xjw&index=189>

Hydro-Québec nous promet qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de nos renseignements. Permettez-nous d'en douter puisqu'elle obéit à **Accenture**; le Gouvernement du Québec, ancien et présent, semble avoir abdiqué au profit d'**Accenture**. Dans quelle aventure, quel pétrin, Hydro-Québec nous entraîne-t-elle ?

Vos électeurs dans Lanaudière ne sont pas encore au courant de ces tractations entre Hydro-Québec et **Accenture** avec l'assentiment de la Régie de l'énergie et des deux derniers gouvernements. Selon vous, devraient-ils en être informés, en toute transparence ? Nous devinons que ces quelques informations ne sont que la pointe de l'iceberg.

Selon **les articles 35 à 40 du Code civil du Québec**, Hydro-Québec ne peut, sans l'autorisation expresse d'un client, utiliser légitimement les données recueillies à d'autres fins que la facturation de l'électricité utilisée. En fera-t-elle fi comme de toutes les autres lois qu'elle transgresse sans vergogne ? «Les métadonnées révèlent tout sur votre vie» disait Stewart Baker, un ancien Conseiller général de la NSA en novembre 2013 :

<http://refusonslescompteursverdun.wordpress.com/2014/06/11/hydro-quebec-vos-bobettes-et-condoleeza-rice/>

Pour un coup d'oeil rapide reflétant notre position, voici l'article que nous avons fait publier sur la page Facebook de *Lanaudière Refuse* le 22 octobre dernier. L'article est aussi disponible en Word (pièce jointe).

<https://www.facebook.com/groups/323187297803186/permalink/596510093804237/>

* * * * *

Vous nous avez demandé de vous faire part de nos attentes. Nous avons aussi des questions. Nous avons tardé quelque peu à vous répondre dans la mesure où nous devons vérifier certaines affirmations contenues dans cette lettre.

1. BRISER LE MYTHE du 1% de refus des compteurs

Il faut briser **ce mythe** qu'Hydro-Québec fait circuler à l'effet que «seulement 1% des Québécois dans la Phase 1 de son déploiement auraient refusé son compteur nouvelle génération («intelligent») de Landis+Gyr.

Le 1% de refus est le seuil établi par **Accenture** pour qualifier de succès l'implantation des compteurs intelligents. HQ n'a probablement compté que les clients qui ont choisi l'option de retrait pour un compteur non-communicant (Itron C1S) avec frais d'installation et de relève; nombreux sont ceux qui croient erronément que le «non-communicant» est le compteur mécanique à roulette qu'ils pourront conserver; grave erreur, ce dernier n'est pas une option; si on veut le garder par principe de précaution, il faut le protéger;

a) Hydro-Québec se targue d'une grande acceptabilité sociale de ses compteurs, mais les gens n'ont pas «accepté» le nouveau compteur; il leur a été imposé, bien souvent à leur insu et même contre leur gré, sous les menaces, sans leur consentement libre et éclairé; de plus, Hydro-Québec interprète un avis écrit de non-consentement à leurs deux compteurs comme étant un refus non-valide, donc, un refus non-comptabilisé;

b) Hydro-Québec n'obtient pas de ses clients le consentement libre et éclairé requis pour procéder au déploiement. D'ailleurs, un sondage Léger avait démontré en avril 2014 que 50% de la population n'en voulait pas de leurs compteurs intelligents. Voir le sondage Léger avril 2014; <http://jegardemoncompteur.com/SondageLeger2014.pdf>

c) le compteur «intelligent» est gratuit, il est installé en quelques minutes, sans avertissement et sans faire de bruit, par les employés de Capgemini qui ne sont PAS des maîtres électriciens; tout se déploie sans aucune connaissance de la part de l'abonné; donc, on ne peut pas parler d'un consentement libre et éclairé; nombreux sont ceux qui ignorent que leur compteur a été remplacé;

- d) il y aurait quelque 100 000 clients d'Hydro-Québec dans la Phase 1 qui ont réussi à garder leur compteur mécanique à roulette (nombre à confirmer après vérification);
- e) les gens ne connaissent pas la nature de la bête qui sera apposée au mur de leur résidence, mais dès qu'ils sont mis au courant par des gens bien informés, la très grande majorité de ces gens refusent les deux compteurs et veulent savoir comment protéger leur compteur électromécanique à roulette; de plus en plus souvent, il est déjà trop tard, le mal est déjà fait; ces gens pourront se prévaloir de l'option de retrait maintenant que les frais punitifs ont été réduits sensiblement;
- f) les frais pour le compteur électronique «non-communicant» étaient dissuasifs (98\$/installation + 17\$/mois pour la relève); mais la baisse des frais, en vigueur depuis le 3 octobre 2014 (15\$/installation et 5\$/mois pour une relève trois fois par année) n'a pas été largement diffusée (TV, radio, journaux), donc, peu de gens sont au courant et par conséquent peu de gens choisiront l'option de retrait;
- g) suite au Décret par le Gouvernement du Parti Québécois ordonnant à Hydro-Québec de réviser sa demande de frais pour l'option de retrait afin de ne pas pénaliser les ménages à faibles revenus, les frais de relève devraient être gratuits étant donné que c'est surtout par principe de précaution que les gens optent pour le compteur «non-communicant» sans radiofréquences, pour protéger leur santé et celle de leurs familles; voir le Principe de Précaution; <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001395/139578f.pdf>
- h) dans l'intérim, le Gouvernement doit exiger qu'Hydro-Québec envoie sans tarder une autre lettre à tous ses abonnés avant la fin novembre 2014 pour les informer que les frais punitifs pour l'option de retrait ont été réduits à 15\$ pour l'installation et 5 \$/mois pour la relève trois fois par année et que l'exercice de l'option de retrait à ces montants a été étendu jusqu'au 3 janvier 2015 pour tous les abonnés qui ont reçu la lettre initiale les informant du changement des compteurs datée avant le 3 octobre 2014, date de l'entrée en vigueur de la baisse des frais. **Après le 3 janvier 2015, les frais punitifs seront de 85\$/installation + 5\$/mois**). Cette information est apparue récemment sur le site internet d'Hydro-Québec, mais ce n'est pas suffisant. <http://compteurs.hydroquebec.com/questions-reponses/installation/les-frais-lies-option-de-retrait-ont-recemment-ete-revises-par-la-regie-de-lenergie-si-je-me-suis-deja-prevalu-de-loption-de-retrait-ai-je-droit-un-c>
- i) chaque région du Québec a développé son mouvement «Refusons les compteurs», de l'Outaouais au Saguenay-Lac Saint-Jean; de même dans toutes les provinces canadiennes, tous les états des USA et tous les pays d'Europe dans le but d'enrayer la pandémie des compteurs intelligents électro-polluants;

- j) nous faisons partie du groupe « Lanaudière Refuse »; ici comme ailleurs, nous sommes nombreux à barricader nos compteurs mécaniques pour les protéger contre l'invasion des « intelligents »;
- k) tout comme ici, on nous rapporte qu'en Mauricie, Hydro-Québec s'empresse d'arracher des compteurs mécaniques à roulette même AVANT l'expiration du délai de 30 jours pour l'option de retrait; car ils savent très bien que de très nombreuses personnes vont refuser le compteur intelligent;
- l) plus d'une centaine de municipalités ont demandé un moratoire à Hydro-Québec et au Gouvernement; voir:
<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/>

2. PROJET DE LOI 196

Tous les partis doivent voter en faveur du **projet de loi 196** déposé le 1er octobre 2014 par le député des Deux-Montagnes, Benoît Charette de la CAQ; ce projet de loi vise à élargir le mandat de la Protectrice du Citoyen (madame Raymonde St-Germain) pour inclure les sociétés d'état dont Hydro-Québec.

- a) La protectrice du Citoyen est notre dernier rempart. En ce moment, chacun des clients est livré seul dans ce combat inégal, face à Hydro-Québec et Capgemini qui agissent en fiers-à-bras, proférant menaces de coupure de courant, pénalités et autres mesures de représailles en cas de refus; des installateurs menacent des citoyens d'appeler la police ou un huissier ou qu'ils devront payer des amendes s'ils refusent les compteurs;
- b) La Protectrice du Citoyen saura au moins rendre compte à l'Assemblée nationale de l'ampleur des refus et des plaintes contre Hydro-Québec;
- c) Demandez à vos collègues en quel honneur la Régie de l'énergie serait-elle autorisée à approuver le Projet d'Hydro-Québec pour qu'il procède à l'implantation de l'Infrastructure de Mesurage Avancé (IMA) et installe illégalement des compteurs avec antenne de radiofréquences (permis requis) et antenne de surveillance électronique (mandat requis) sur les maisons, des routeurs et des antennes collectrices à radiofréquences à proximité des maisons, sans qu'Hydro-Québec n'ait entrepris d'études d'impacts ni d'évaluations des questions de sécurité (risques d'incendie, intrusion dans la vie privée, piratage du réseau maillé, etc.) ?
- d) La Régie de l'Énergie quant à elle, les Gouvernements successifs l'ont déshabillée et elle a perdu sa prérogative de protectrice des abonnés d'Hydro-Québec, son rôle étant réduit à la réglementation économique des projets d'Hydro-Québec; des citoyens constatent que la Régie ne contrôle pas Hydro-Québec et que l'inverse serait plus exact.

e) La Régie de l'énergie = une Tour de Pise à redresser ?
<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/346398/la-regie-de-l-energie-sous-les-projecteurs-une-tour-de-pise-a-redresser>

f) Le Régie de l'énergie = une réforme nécessaire
http://quebec.huffingtonpost.ca/philippe-viel/regie-energie-reforme-necessaire_b_6003520.html

3. POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS

Le 30 mai 2014, la Cour d'appel du Québec a donné raison à la Ville de Chateauguay pour avoir exproprié un terrain vacant éloigné de la population pour l'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire au bénéfice de Rogers qui insistait pour la planter près des résidences. La Cour d'appel s'est ainsi prononcée bien que les radiocommunications soient de compétence fédérale et que l'expropriation du terrain ne servait pas strictement aux infrastructures municipales. La Cour a reconnu la mission des municipalités de protéger leurs citoyens des dangers de l'irradiation.

Par conséquent, la Cour d'appel confirme les gestes posés par la Ville, leur constitutionnalité et leur fin municipale. Cette information doit circuler à l'assemblée nationale et chez vos commettants.

Les municipalités pourront désormais obliger Hydro-Québec à implanter ses routeurs et antennes collectrices à des endroits éloignés des résidences, surtout en milieu rural, comme ici à St-Damien, où pourtant l'espace ne manque pas. À moins que Rogers se rende en cour Suprême et fasse renverser la décision.

Pour votre information regardez le document pdf ci-joint: «**Routeurs identifiés près des résidences dans Lanaudière**».

Jugement de la Cour d'appel dans la cause Rogers c. Ville de Chateauguay (30 mai 2014)
http://www.ville.chateauguay.qc.ca/sites/default/files/COM54_Jugement_Rogers.pdf

Radio-Canada - Ville de Chateauguay sort gagnante en Cour d'appel contre Rogers (4 juin 2014)
<https://fr-ca.actualites.yahoo.com/tours-rogers-ch%C3%A2teauguay-un-droit-regard-233105126.html>

http://www.duntonrainville.com/uploads/intervention_municipale.htm

Dans ce contexte, qui délivre des permis pour antennes à radiofréquences et des mandats pour écoute électronique qu'on veut installer sur les murs de nos maisons ? La Régie de l'énergie ou Mesures Canada ou le Bonhomme Carnaval ?

4. CAPGEMINI - sous-traitant d'Hydro-Québec

Madame Josée Sénécal de la Corporation des Maîtres Électriciens du Québec (CMEQ) nous a confirmé le 23 octobre dernier que la CMEQ s'était plaint à Hydro-Québec en juillet 2013 du manque de qualification des installateurs de compteurs Capgemini Québec, sous-traitant d'Hydro-Québec, mais en vain; Hydro-Québec n'était pas d'accord avec la CMEQ. Selon madame Sénécal, la CMEQ aurait donc sollicité l'opinion de la Régie du Bâtiment du Québec et une opinion aurait été fournie, exonérant Hydro-Québec et ses sous-traitants; madame Sénécal nous a promis une copie de cette opinion par courriel, mais ce courriel tarde à arriver; là encore, la CMEQ ne peut plus remplir sa mission d'assurer la protection du public; voir:

<http://www.newswire.ca/fr/story/1200947/installations-de-compteurs-electriques-simples-rapides-mais-dangereuses>

(aparté) Vous devez savoir que Capgemini Québec est une filiale de la société franco-suisse Capgemini, le fournisseur de services informatisés destinés à la clientèle d'Hydro-Québec. Capgemini fait partie du réseau Smart Grid d'Accenture avec qui Hydro-Québec doit faire affaires, elle n'a pas le choix !

Ce projet devait coûter 270 M\$; il semblerait que les coûts seraient plutôt de l'ordre de 500M\$ ou plus. Et les économies prévues sur 20 ans fondent au soleil; d'autant plus que les nouveaux compteurs ont une espérance de vie d'à peine 15 ans et devront être remplacés bientôt. Des pertes financières à l'horizon.

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/2011/10/05/01-4454526-les-compteurs-de-la-colere.php>

5. RISQUES D'INCENDIE

Nous tenons à vous faire part des risques d'incendie provoqués par des compteurs électroniques à radiofréquences. C'est pour cette raison que la Saskatchewan a fait retirer tous les compteurs «intelligents» déjà installés et remettre des compteurs mécaniques à roulette. Voir:

<http://argent.canoe.ca/nouvelles/canada/la-saskatchewan-retire-ses-compteurs-intelligents-31072014>

On apprend que le Pdg de SaskPower, Robert Watson, vient de démissionner. Voir:

<http://ici.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2014/10/27/007-compteur-intelligent-rapport-gouvernement-blame.shtml>

<http://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/secureite/>

Hydro-Québec nie les risques d'incendie en répondant que ce sont les embases des clients qui sont défectueuses. Nos assureurs ne veulent pas se commettre.

6. VIE PRIVÉE

Nous vous référons à l'arrêt de la cour Suprême concernant les intrusions dans la vie privée des citoyens. Voir:

<http://www.lactualite.com/actualites/politique/vie-privee-la-cour-supreme-rappelle-le-gouvernement-a-lordre/>

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/social/>

Les deux compteurs d'Hydro-Québec, celui de Landis+Gyr le CNG («intelligent») et celui de ITRON le CNC (C1S non-communicant) font beaucoup plus que mesurer l'électricité consommée.

Ils contiennent tous les deux une antenne de surveillance électronique des activités d'une maisonnée alors que tous les appareils électriques munis d'une puce transmettront toutes leurs données au compteur et émettront des radiofréquences additionnelles à l'intérieur de nos maisons; ces données seront conservées en permanence pour futures analyses par des intérêts américains, la compagnie C3Energy, une autre entité faisant partie du Smart Grid avec qui Hydro-Québec est obligée de faire affaires de par ses liens avec **Accenture**.

Qui a autorisé Hydro-Québec à faire de l'écoute électronique et à vendre les métadonnées de sa clientèle? La Régie de l'énergie, Mesures Canada ou le Bonhomme Carnaval ?

Surveillance organisée NSA - espionnage

<http://refusonslescompteursverdun.wordpress.com/2014/04/06/les-compteurs-hq-cheval-de-troie-de-la-nsa/>

Piratage

Les compteurs «intelligents» sont vulnérables au piratage:

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/le-piratage/>

7. SANTÉ et les dangers des radiofréquences

Frank Clegg, ancien Président de Microsoft Canada et fondateur de Citizens 4 Safe Technology (www.c4st.org):

<http://www.c4st.org/news/c4st-in-the-news/c4st-communique-de-presse-les-scientifiques-rompre-le-silence-sur-le-rapport-src.html>

Entrevues d'électrosensibles et Frank Clegg (en anglais)
<https://www.youtube.com/watch?v=VNfAbDa0k1A>

Les compteurs «non-communicants» émettent-ils, oui ou non, des radiofréquences?

Voir le communiqué de presse de Citizens for Safe Technology (C4ST.org) et la réponse de la Régie de l'énergie, signée par Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie de l'énergie :

<http://www.cqlpe.ca/pdf/C4ST-OptionDeRetrait.pdf>

« Quant à la confirmation que vous souhaitez obtenir sur l'absence d'émissions de radiofréquences par les compteurs non-communicants installés dans les cas de consommateurs ayant exercé l'option de retrait, nous vous soulignons que la Régie de l'énergie est un tribunal de réglementation économique du secteur de l'énergie et qu'à ce titre, elle a autorisé Hydro-Québec à déployer les compteurs de nouvelle génération, en se fondant sur la faisabilité économique du projet mais également, notamment, sur le fait que les radiofréquences émises par les nouveaux compteurs permettant la lecture à distance sont largement en deçà des normes de Santé Canada, tel qu'il appert de sa décision rendue dans le dossier R-3770. Les compteurs installés dans les cas d'exercice de l'option de retrait émettent donc, s'il en est, encore moins de radiofréquences. »

« La juridiction de la Régie n'était pas et n'est pas de décider ou d'évaluer si les compteurs installés à la suite de l'exercice de l'option de retrait émettent ou non des radiofréquences. Aussi, votre demande à cet égard devrait plutôt s'adresser à Hydro-Québec ou encore aux instances de Santé publique. »

Donc, Hydro-Québec et la Régie de l'énergie se réfugient derrière le Code 6 de Santé-Canada qui vient d'être « réétudié » par la Société Royale du Canada qui a conclu que le Code 6 est parfait comme il est.

Le Code 6 (sécurité) de Santé Canada

Voyons quelle est la nature du Code 6 :

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/les-compteurs/la-norme-canadienne/>

Recherches indépendantes - sur les effets non-thermiques faible intensité + longue durée

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/sante/>

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/sante/docteurs-et-chercheurs/>

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/sante/etudes-et-recommandations/>

Le film: Take Back Your Power

<http://www.takebackyourpower.net/news/2014/10/20/blog-update-3/>

Le Dr David O. Carpenter - Sommité internationale contredit les affirmations d'Hydro-Québec

<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/349405/les-compteurs-intelligents-seraient-un-risque-serieux-pour-la-sante-de-la-population>

Recherches financées par l'industrie et Santé Canada, appuyée par la Société Royale du Canada

CODE de sécurité 6 de Santé Canada - sur les effets thermiques
forte intensité + courte durée (6 minutes)

Patrice Lavoie/Hydro-Québec nie les dangers des radiofréquences

<http://www.hebdosregionaux.ca/chaudiere-appalaches/2014/10/24/hydro-quebec-soutient-que-ses-compteurs-intelligents-sont-sans-danger>

La Société Royale - membres en conflits d'intérêts

<http://www.directioninformatique.com/controvers-dans-un-comite-detude-sur-les-ondes/20318>

<http://www.lactualite.com/bloques/le-bloque-sante-et-science/radiofrequences-la-societe-royale-du-canada-contestee/>

<http://www.c4st.org/break-silence>

<http://citizensforsafetechnology.org/uploads/scribd/SEARS%20Meg%20SearsSC6-RSCsubmission-23Oct2013.pdf>

M. Richard Lassonde, Régisseur de la Régie de l'énergie, siégeant seul pour autoriser la Phase 1 du Projet d'Hydro-Québec, a fustigé le Dr. David O.

Carpenter et lui a refusé le statut de témoin expert, médecin en santé publique, le jugeant non objectif.

Voir **pages 25 à 30 Autorisation Phase 1**

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/34/DocPri/R-3770-2011-A-0163-DEC-DEC-2012_10_05.pdf

Rapport écrit du Dr David O. Carpenter

<http://www.ledevoir.com/documents/pdf/carpenter.pdf>

Explications et défense du Dr David O. Carpenter par Jean Hudon de la Coalition Québécoise pour la Lutte contre la Pollution Électromagnétique (CQLPE).

<http://www.cqlpe.ca/Bulletins/Numero44.htm>

DVD - Ondes, Science et Manigances

Nous vous avons offert une copie d'un DVD du tout nouveau film documentaire français *Ondes, Science et Manigances*. Nous vous invitons à le visionner et à le faire circuler parmi vos collègues.

Ne faites surtout pas comme Mario Dumont, ancien chef de l'ADQ, qui fait la propagande d'Hydro-Québec dans son émission à LCN:

http://quebec.huffingtonpost.ca/andre-fauteux/intolerance-electromagnetique-mario-dumont_b_6060890.html

Voir aussi:

Compteurs intelligents : des experts dénoncent la « désinformation flagrante »

<https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/compteurs-intelligents-experts-denoncent-desinformation-flagrante.html>

-et-

Quand le vase déborde : l'intolérance aux ondes

<https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/compteurs-radiofrequences-deborder-vase.html>

8. ÉCONOMIE - Hausse des coûts

Une première modification au mode de facturation cachant une hausse

Grâce aux compteurs de nouvelle génération, Hydro-Québec compte réduire la période de facturation de 60 à 30 jours

<http://www.youtube.com/watch?v=DQRI7ExGssk&feature=youtu.be>

<http://www.jegardemoncompteur.com/slider4.html>

et fera ainsi augmenter notre facture sans que notre consommation ait augmentée. Comment? Les premiers 30 Kilowattheures consommés par jour sont facturés à 5.32 cents et le surplus à 7.51 cents. Sur 60 jours, ne détenant comme information qu'un total de kWh, le distributeur divise par 60 et, si la consommation est de 1800 ou moins, vous facture à 5.32 cents/kWh. Au début comme à la fin de la saison froide, la moyenne sur deux mois aide à faire passer les surplus attribuables au chauffage électrique du deuxième pallier (7.51 cents) au premier (5.32 cents). Or, en facturant au mois, la compagnie pourra soutirer plus d'argent des ménages dont les systèmes de chauffage sont électriques.

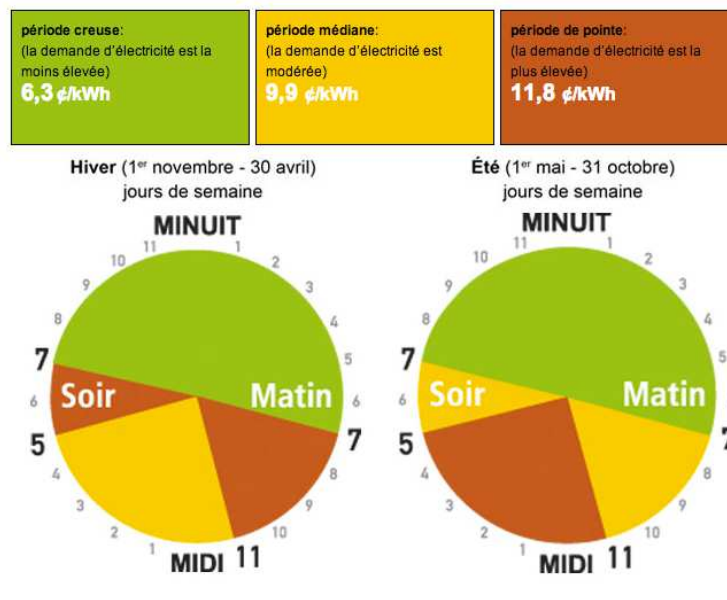
<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/hausse-de-couts/>

Une deuxième modification à l'horizon

Ensuite, bien qu'Hydro-Québec ait jusqu'à maintenant prétendu le contraire, il semblerait que la fameuse [tarification différenciée](http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Consumers/Electricity/Electricity+Prices/Electricity+Prices_fr#tou) dans le temps soit effectivement un des buts ultimes de cette implantation. [Un changement de tarification est prévu.](#)

Les Ontariens goûtent déjà à cette facture salée et nous serions les prochains sur la liste.

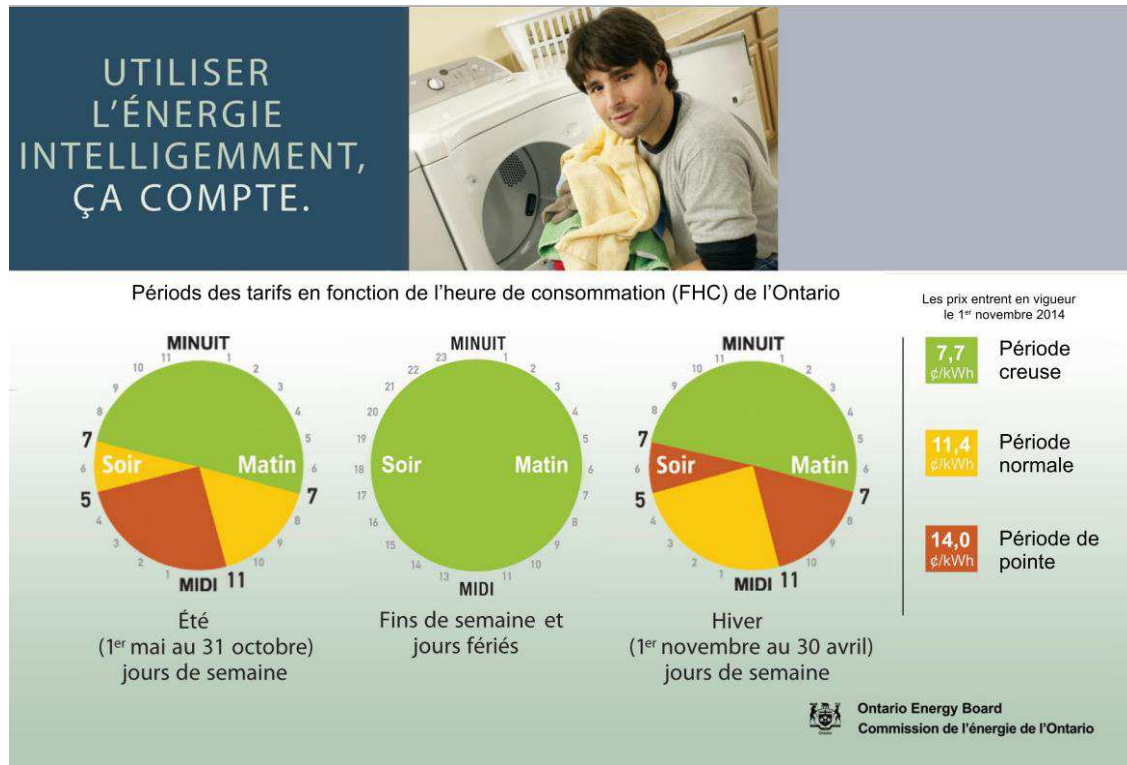
Tarification au 1^{er} novembre 2012



La tarification différenciée selon les heures de la journée (Time of Use TOU) sera ajoutée plus tard. Hydro-Québec appelle cette fonctionnalité «un nouveau service à ses abonnés» grâce à son réseau «évolutif». Ce nouveau «service» pourra être activé à distance après le

déploiement complet des compteurs, pour une «*meilleure acceptabilité sociale*» dixit Hydro-Québec devant la Régie de l'Énergie lors de l'autorisation de la Phase 1.

En Ontario, la tarification différenciée vient d'augmenter au 1^{er} novembre 2014.



Nous terminerons avec un communiqué de presse de *Longueuil Refuse* suite à la rencontre de citoyens de Longueuil avec madame Martine Ouellet le 5 octobre 2013, **pour vos commentaires.**

Mercredi, le 16 octobre 2013

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Compteurs 'intelligents' : La ministre Martine Ouellet fait face à de nombreux citoyens inquiets

LONGUEUIL - Le 5 octobre dernier, Mme Martine Ouellet, députée de Vachon et ministre des Ressources naturelles, a pris d'importants engagements devant près de soixante-dix (70) citoyens venus la rencontrer à Longueuil, lors d'un événement «Portes ouvertes» à la Maison du citoyen, afin de lui faire part de leurs inquiétudes, de leurs doléances et de leur opposition résolue face à l'actuel

déploiement par Hydro-Québec de millions de compteurs à radiofréquences pulsées.

Voici quelques-uns des points soumis alors à l'attention de la ministre. Nous souhaitons par la présente que les préoccupations exprimées alors puissent avoir un écho plus vaste auprès de la population qui est selon nous extrêmement mal informée à ce sujet.

* Une citoyenne affirme que sa compagnie d'assurance refuse de lui confirmer par écrit qu'elle est couverte si un incendie se déclare à la suite d'une défaillance du nouveau compteur intelligent installé chez elle, ainsi que cela s'est produit à des centaines de reprises ailleurs en Amérique du Nord et en Australie depuis 3 ans.

* Une autre citoyenne rappelle à Martine Ouellet que lorsqu'elle était dans l'opposition, elle avait fait pression en commission parlementaire auprès de Thierry Vandal afin d'obtenir une copie du contrat entre Hydro-Québec et Landis+Gyr, la société suisse ayant obtenu le lucratif contrat de remplacement des compteurs. La ministre a dû avouer que plus d'un an après son arrivée au pouvoir, elle n'avait toujours pas réussi à obtenir copie de ce fameux contrat. Il faut savoir que ce contrat a été signé par Hydro-Québec plus d'un an AVANT que l'approbation ne soit donnée par la Régie de l'énergie au Projet LAD (Lecture à distance), ce qui est déjà fort troublant. Dans ce contrat il est fort probable qu'Hydro-Québec se soit astreinte à payer de coûteuses pénalités en cas de résiliation du contrat.

* Une citoyenne questionne le droit d'Hydro-Québec d'imposer sur et dans les résidences des citoyens un appareil électronique ne possédant aucune certification UL (Underwriters Laboratories). La ministre n'a pas expliqué que c'est grâce à une échappatoire réglementaire, que son gouvernement pourrait sans doute éliminer s'il en avait la volonté, qu'Hydro-Québec peut installer des appareils n'ayant subi aucune vérification indépendante de nature à en certifier l'innocuité en termes de risques d'incendie.

* Devant l'affirmation faite par la ministre que les études scientifiques actuelles dans le monde n'ont pas encore établi hors de tout doute raisonnable que les micro-ondes posent un risque pour la santé, un citoyen invite Mme Ouellet à visiter le laboratoire in vitro de l'Hôpital Royal-Victoria de Montréal où depuis six ans des recherches réalisées par l'Université McGill ont démontré hors de tout doute qu'il existe un lien entre les rayonnements non-ionisants (émis notamment par les compteurs «intelligents») et divers changements métaboliques des cellules. Il invite Mme Ouellet à prendre connaissance des résultats de ces recherches. Il souligne également que cette étude a été menée avec la collaboration d'Hydro-Québec et que, malgré sa crédibilité indubitable, ces informations cruciales sont demeurées cachées jusqu'ici. Il existe aujourd'hui plus de 6000 études scientifiques (voir

www.powerwatch.org.uk/science/studies.asp) démontrant de très nombreux effets nocifs pour la santé - des études que Santé Canada a jusqu'ici choisi d'ignorer.

* Un citoyen qui déplore les nombreux mensonges dans les affirmations publiques d'Hydro-Québec informe la ministre qu'Hydro-Québec refuse de confirmer par écrit que le compteur non-communicant proposé par l'option de retrait n'émet aucune radiofréquence. Ce citoyen affirme même qu'un employé d'Hydro-Québec aurait fini par lui avouer, au cours d'une conversation téléphonique, que le compteur non-communicant émet bel et bien des radiofréquences! La ministre n'a fait aucun commentaire sur cette troublante révélation, et ne s'est pas engagée à imposer le moratoire réclamé depuis longtemps.

* Un citoyen, se disant en faveur de la réduction de notre consommation générale d'énergie, s'interroge sur la consommation globale d'énergie qu'engendrera l'ensemble de ce nouveau système de lecture à distance. En effet, il rappelle à Martine Ouellet qu'Hydro-Québec va installer des millions de compteurs consommant de l'électricité, des milliers de routeurs sur les poteaux, ainsi que des centaines de serveurs devant être refroidis en permanence. Il demande donc à la ministre :

a) Quelle quantité d'électricité consomme un seul compteur intelligent - alors qu'un compteur électromécanique ne consomme aucune énergie?

b) Existe-t-il une étude permettant de savoir combien d'électricité va consommer annuellement l'ensemble de ce nouveau système?

* Enfin, une citoyenne parle des nouveaux «exilés des compteurs» en référence aux personnes de plus en plus nombreuses qui doivent maintenant quitter leur domicile et s'expatrier ailleurs au Québec ou vivre dans leur voiture depuis l'installation des compteurs 'intelligents' et du réseau maillé dans leur quartier, et ce, en raison du fait que leur électrosensibilité pré-existante ou apparue depuis l'arrivée des compteurs fait en sorte que leur vie est devenue un véritable cauchemar puisqu'elles n'ont plus aucun endroit exempt d'électrosmog où se réfugier.

Devant ce groupe de citoyens, Martine Ouellet est demeurée calme et attentive. Elle les a assurés être à l'écoute de leurs inquiétudes. Elle leur a confié qu'elle n'aime pas le type de compteur choisi par Hydro-Québec, c'est-à-dire un compteur qui «émet toujours», car, précisait-elle, il existe des compteurs qui peuvent «ne pas émettre constamment». Elle leur dit également souhaiter que les personnes qui ne veulent pas de compteur 'intelligent' puissent avoir le choix de refuser sans devoir payer quoi que ce soit tel que les députés de l'Assemblée nationale l'ont demandé dans une motion unanime en mai dernier - un fait qui, selon elle, a une grande importance.

La ministre a aussi expliqué que lorsqu'Hydro-Québec devra retourner devant la Régie de l'énergie dans environ un an pour faire approuver la phase II du déploiement (pour le reste du Québec sauf les zones rurales), elle pourra alors, chose à laquelle elle s'est engagée, faire des représentations auprès de la Régie pour que cette volonté unanime de l'Assemblée nationale soit prise en compte. Mais elle soulignait aussi ne pouvoir imposer quoi que ce soit à la Régie - une affirmation que plusieurs intervenants ont contesté. Elle a ajouté qu'elle demande à Hydro-Québec depuis octobre 2012 de trouver des « solutions alternatives » au compteur intelligent et qu'elle entend bien poursuivre ses démarches pour obtenir satisfaction, notamment en évoquant la possibilité d'adopter un décret de préoccupation visant à mettre davantage de pression sur Hydro-Québec afin de faire débloquer l'impasse actuelle. Elle s'est aussi engagée à tenir informées les personnes présentes des suites de ses efforts, et à faire des représentations auprès d'Hydro-Québec plus spécifiquement sur les cas où des personnes électrosensibles subissent les rayonnements de plusieurs compteurs groupés. Elle a enfin avoué ignorer si Hydro-Québec ou le gouvernement avait fait réaliser une étude épidémiologique sur les conséquences pour la santé de ces appareils, admettant ainsi que ce déploiement se fait sans que l'on ait démontré scientifiquement l'innocuité de cette technologie.

Il est important de souligner que, malgré l'intensité émotionnelle de la rencontre à certains moments - une intervenante a notamment blâmé la ministre en disant « vous gâchez des vies en n'intervenant pas » alors que, selon elle, la ministre a le pouvoir de le faire - tous les intervenants ont fait preuve d'une grande courtoisie et d'une grande retenue dans leurs propos, démontrant ainsi la grande patience et le respect des citoyens envers nos institutions démocratiques et les personnes qui les représentent, et ce, même s'ils se sentent profondément lésés par la négligence et l'insouciance dont les autorités publiques ont jusqu'ici fait preuve à l'égard de ce très sérieux manquement à leur droit à un environnement sain et à la vie privée, à l'intérieur de leur propre demeure.

Vers la fin de la rencontre, une jeune citoyenne extrêmement émue du West Island a interpellé la ministre en lui lançant d'une voix parfois tremblante - en anglais - le cri du coeur suivant : "I really appreciate you doing this. (...) This device is highly political. This new device is very invasive. It's invasive to our bodies. It's invasive in our homes, to our privacy. It really needs to be investigated, discussed and debated. It's a serious issue. It might not be serious right now, but it will be in 5, 10 or 15 years. What is the legacy we want to leave to our children? We really need to do something about it!"

- 30 -

Pour toute demande de renseignements : Longueuil Refuse ou au 514-972-1606
ou encore : CQLPE au 418-272-2931 (de préférence en après-midi dans les 3
cas)

Vous trouverez ci-après la lettre en date du 10 juin 2014 adressée au premier ministre Couillard par le regroupement *Refusons les compteurs*

<https://refusonslescompteurs.files.wordpress.com/2012/04/lettre-au-premier-ministre-couillard.pdf>

Nous vous demandons de vérifier les informations que nous vous soumettons et si vous êtes en mesure de prouver que nous nous trompons, ne tardez pas à nous le démontrer.

Nous communiquerons avec vous mercredi, le 12 novembre prochain afin de prendre connaissance des réponses que vous aurez obtenues à nos questions.

En vous remerciant de votre action anticipée, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques et Nicole Blais
Saint-Damien (Qc)